

SYSTÈMES DE REPRÉSENTATION DES INTÉRÊTS ET CONFIGURATIONS POLITIQUES : LES SOCIÉTÉS OCCIDENTALES EN PERSPECTIVE COMPARÉE

GÉRARD BOISMENU

G. Boismenu,
« Systèmes de représentation des intérêts et configurations politiques »,
Revue canadienne de science politique, vol. 27, n° 2, 1994, p. 309-343.

SYSTÈMES DE REPRÉSENTATION DES INTÉRÊTS ET CONFIGURATIONS POLITIQUES : LES SOCIÉTÉS OCCIDENTALES EN PERSPECTIVE COMPARÉE

Lors de l'étude du rapport salarial dans les sociétés industrialisées, nous devons nécessairement poser la question de l'organisation des formes institutionnelles de régulation et des relations que ces formes entretiennent avec l'état des forces sociales et politiques.¹ Ce faisant, nous passons du terrain qui appelle les instruments des sciences économiques à celui qui met en évidence les processus et les institutions politiques qui ont marqué les sociétés occidentales. Sur ce plan, l'analyse politique offre des outils et une réflexion qui doivent être mis à contribution. Dans le cadre de ce texte, nous nous situerons sur ce deuxième plan afin de contribuer à la compréhension de la différenciation des formes institutionnelles de régulation d'un même type de rapport salarial (le fordisme) dans les pays fortement industrialisés, de l'après-guerre jusqu'à la veille de la décennie quatre-vingt-dix.²

Sans aborder dans leur ensemble les dimensions reliées au fordisme, nous nous concentrerons sur les formes de représentation politique et d'exercice du pouvoir. Dans le cadre de ce texte, nous tenterons de dégager une typologie des formes institutionnelles politico-éta-
tiques qui ont accompagné le fordisme ; nous parlerons, en ce cas, de modèles politico-institutionnels. En ce sens, nous allons dégager des modèles contrastés de représentation politique et de rapports entre

grands acteurs collectifs, en soulignant les conditions qui supportent ces modèles.

Cette typologie s'appuiera sur l'exploration de deux sphères de pratiques institutionnalisées dans lesquelles œuvrent les grands acteurs collectifs qui se définissent par rapport au milieu du travail. La première sphère est celle des relations de travail que nous aborderons, dans un premier temps, sous l'angle des systèmes de représentation des intérêts développés dans le sillage de ce que l'on a appelé le corporatisme (organisation des relations de travail, mode d'existence des négociations collectives) et, dans un second temps, de la place et du rôle du conflit de travail dans la distribution de la richesse. La deuxième sphère renvoie davantage à la pratique politique dans la mesure où elle est définie à partir, d'un côté, des modes d'expression de la force relative des travailleurs sur la scène sociale, mais surtout politique (poids relatif des forces sociales et politiques de gauche) et, de l'autre, des agencements et dynamiques particulières de la démocratie parlementaire (physionomie des institutions étatiques).

La thèse que nous allons tenter d'illustrer consiste à dire qu'il est possible, en ayant recours à la comparaison internationale, d'établir quatre modèles politico-institutionnels rendant compte de pratiques et de dynamiques institutionnelles diversifiées dans les sphères du travail et de la politique. Ces quatre modèles seront qualifiés en fonction de la dominante politique qui les caractérise. Ils renvoient à une économie générale qu'il est nécessaire de considérer dans l'étude ultérieure de la question plus globale des formes institutionnelles politico-étatiques de régulation du rapport salarial.

Nous ferons appel aux travaux de l'analyse comparée mettant l'accent sur le rôle du politique dans la définition des politiques publiques et, plus particulièrement, à ceux qui ont été inspirés par les études sur le néo-corporatisme. Une douzaine de pays ont été retenus dans notre échantillon. Nous pourrons faire ressortir les relations entre facteurs à l'aide d'équations de régression. Dans la mesure où nous visons à faire ressortir des relations entre variables en moyenne période, nous avons constitué une banque de données allant de 1960 à 1988 et découpé

deux périodes qui globalement renvoient, d'une part, à l'apogée du fordisme et d'autre part, à sa crise.

DÉMARCHE

Dans le but d'élucider sur les formes politico-étatiques qui ont accompagné le rapport salarial fordiste, nous nous appuierons sur les formes de représentation politique et d'exercice du pouvoir que révèlent les études sur le néocorporatisme. Il s'agit d'un point de départ, car ce que nous offrent ces études renvoie finalement à des modèles de pratiques qui ont pour ancrage les relations de travail. Cet angle limité ne saurait suffire pour aborder la question plus large que nous avons posée. Nous suivrons donc une démarche en quatre temps.

1. Tout d'abord, sur la trace de la différenciation des formes de représentation ancrées dans le milieu du travail, qui vont d'un corporatisme bien développé dans certains cas au maintien (pour l'essentiel) d'une dynamique pluraliste dans d'autres, nous tenterons de saisir les facteurs sociaux et politiques qui accompagnent cette différenciation. Le corporatisme sociétal – ou le néocorporatisme – constitue le point de départ de notre démarche pour deux raisons. D'une part, il met en évidence des formes institutionnelles majeures qui encadrent les pratiques reliées au milieu de travail, de même que les grands acteurs collectifs qui s'y définissent. D'autre part, les phénomènes qu'il désigne ont déjà fait l'objet de plusieurs études qui fournissent de précieuses informations. Il s'agit donc d'une clé de lecture initiale.

Nous établirons notre compréhension de la notion de corporatisme – qui met l'accent sur les caractéristiques du système de représentation – et poserons d'entrée un constat sur son degré de développement selon les pays retenus. Cependant, plutôt que de situer les divers pays sur un continuum, nous ferons ressortir des regroupements entre pays, de telle manière que quatre types de pratiques institutionnalisées dans les relations de travail seront mis en évidence. Sur la base de la dimension organisationnelle des acteurs dans les relations de travail, quatre familles de pratiques se dégagent en effet, allant du « pôle du pluralisme » au « pôle de la coopération ». Nous nous demanderons

alors quels sont les facteurs qui accompagnent ces familles ou types et qui semblent entretenir un lien étroit avec eux.

2. C'est ainsi que, par la suite, nous nous interrogerons sur la présence de relations entre certains facteurs sociaux et politiques et ces types de pratiques. Par là, nous attaquons une dimension qui a souvent été laissée dans l'ombre dans les travaux sur le corporatisme. En effet, il est approprié de remarquer³ qu'à ce jour, les études consacrées au corporatisme se sont davantage concentrées sur les conséquences ou les effets de ces systèmes de représentation d'intérêts en termes de politiques publiques par exemple plutôt que sur les facteurs qui les sous-tendent.

Nous nous concentrerons sur les pays occidentaux dont les formations sociales ont une histoire largement similaire. Douze pays, au total, ont été retenus : Canada, États-Unis, France, Italie, Grande-Bretagne, Allemagne de l'Ouest, Belgique, Pays-Bas, Norvège, Suède, Autriche et Danemark. Cet éventail paraît largement suffisant pour donner corps à notre réflexion sur l'existence de configurations institutionnelles contrastées bien que s'inscrivant globalement dans le modèle de développement fordiste.⁴

Dans l'usage de la méthode quantitative (régression simple ou multiple), nous veillons à ce que les pays, comme unité de référence, fassent constamment partie de l'information disponible. Nous travaillons essentiellement en termes d'analyse comparée d'informations quantifiées ou dont la normalisation est facile. Dans ce domaine, de nombreuses analyses comparées sont disponibles ; nous avons tenté d'en tirer parti. Cependant nous avons constitué une banque de données indépendante en empruntant aux sources officielles (essentiellement l'OCDE) des données annuelles pour chaque pays de 1960 à 1988. Partant de là, nous testons les principales hypothèses se rapportant au corporatisme et aux systèmes sociopolitiques qui les sous-tendent. Ce qui nous intéresse ce sont les tendances, les éléments significatifs à moyen terme. Nos séries ont été découpées en deux périodes : 1960-1975, l'apogée du fordisme, et 1976-1988, la crise de ce modèle de développement. Nous serons en mesure de traiter ces deux périodes séparément et de comparer les résultats qu'elles fournissent.

Dans ce texte, nous nous préoccupons des conditions qui accompagnent les systèmes de représentation des intérêts reliés au milieu du travail, considérant que ces systèmes sont diversifiés et que les formes pleinement développées du corporatisme, loin d'être nécessaires, caractérisent une partie seulement des pays fortement industrialisés que nous étudions. Nous ferons une série de tests concernant les facteurs les plus souvent cités pour juger de leur pertinence, puis nous irons au-delà. Nous accorderons une bonne place aux facteurs politiques.

De prime abord, il nous paraît hasardeux et sans doute vain de chercher le facteur unique d'interprétation. Assez rapidement, nous serons amenés à apprécier l'intérêt des uns et des autres et, particulièrement, leur conjonction. C'est en ce sens, par exemple, que nous apprécierons l'orientation des partis au gouvernement ainsi que les dynamiques des institutions de démocratie parlementaire. Cela nous conduira à mettre en relief une relation étroite entre, d'un côté, notre typologie liée au milieu du travail – état de développement du corporatisme – et de l'autre, une typologie des partis sociaux-démocrates qui, elle, qualifie les formes d'expression politique et le mode d'insertion des travailleurs organisés sur la scène politique. Cette relation, à sa manière, confirme et donne de l'« épaisseur » à la relation déjà posée entre le degré de développement du corporatisme et la combinatoire « poids du parti social-démocrate au gouvernement » et « degré d'avancement de la démocratie consensuelle ».

3. Nous aurons ensuite, avec les mêmes instruments que précédemment, l'occasion d'évaluer la relation entre le degré relatif de développement du corporatisme et l'activité de grève. Cette relation, montrant que le corporatisme est inversement lié à l'activité de grève, alimente la thèse du déplacement du lieu de lutte pour la distribution de la richesse, de la sphère industrielle (ou des relations de travail) à la sphère politique, déplacement qui est concomitant à la consolidation du système de représentation corporatiste. Là encore, nous pourrons apprécier le comportement de nos variables dans les deux périodes. Ce qui est certain, c'est qu'au-delà de la relation qui peut être établie, cette question ajoute une information pertinente pour caractériser les formes institutionnelles concernant le travail et le mode d'inscription des travailleurs sur la scène politique.

4. Sur la base des éléments qui seront établis – c'est-à-dire tout autant les résultats des tests de régression que l'information qui aura été livrée sur chaque pays –, nous serons en mesure de dégager quatre modèles politico-institutionnels qui participent à la régulation du rapport salarial. Nous disons « qui participent », car ces modèles n'épuisent pas l'ensemble des formes institutionnelles de régulation, mais définissent les principaux traits de la physionomie institutionnelle et de l'ordre de rapports entre les acteurs en référence aussi bien au milieu du travail qu'à la scène politique. Il s'agit d'une pièce centrale à l'analyse qui, d'une part, rend possible une cartographie des trajectoires nationales et, d'autre part, donne un éclairage sur les conditions d'émergence des arrangements institutionnels particuliers d'un pays à l'autre.

L'objectif de cette typologie n'est pas de définir des voies nécessaires à l'existence du fordisme, mais plutôt de comprendre les convergences et modèles de pratiques qui ressortent du développement fordiste en Europe et en Amérique du Nord. Dans la foulée, il faut préciser le statut de notre typologie. Elle prend forme d'abord comme mode analytique de généralisation et de comparaison empirique. De plus, elle a pour but de faire ressortir des rapports sociaux ou des dynamiques et non des objets sociaux plus ou moins inertes.⁵ L'exercice entraîne nécessairement un dépouillement des histoires particulières et des singularités phénoménales ; en d'autres termes, il y a stylisation des faits sociaux en fonction de critères jugés significatifs pour la grille d'analyse retenue.

Aussi notre typologie ne procède-t-elle pas d'une entreprise théorique de définition d'idéaux types qui découleraient au premier chef de grandes propositions théoriques. Nous parlons plutôt de l'analyse de tendances et de convergences dans un ensemble de pays et tentons de cristalliser certaines informations à l'aide de la typologie. En conséquence, les types ne sont pas préexistants aux périodes dont ils semblent éclairer la réalité sociale et n'ont aucun statut transhistorique. Ils sont l'expression de phénomènes historiquement datés.

LES SYSTÈMES DE REPRÉSENTATION DES INTÉRÊTS : CORPORATISME CONTRE PLURALISME

On doit reconnaître qu'au moment où le fordisme se consolide, c'est-à-dire au cours des années soixante,⁶ les formes institutionnelles par lesquelles se vivent le rapport salarial et la tentative d'influencer ou d'infléchir les politiques gouvernementales ont varié d'un pays à l'autre. Ce qui frappe de prime abord c'est l'émergence de deux logiques, ou plutôt de deux visions, concernant la mise en rapport des grands acteurs sociaux. D'un côté, on assiste à la fragmentation des actions et au morcellement organisationnel dans le système des relations de travail, et à un système de représentation politique qui emprunte les institutions traditionnelles. D'un autre côté, se mettent en place des mécanismes nationaux, sectoriels ou régionaux de négociation qui ont en commun de transcender les lieux de travail individualisés et de mettre en présence des représentants de regroupements syndicaux et patronaux; ces mécanismes se prolongent dans la mise en place de formes centralisées de résolution de conflits ou d'élaboration des compromis qui conditionnent fortement l'élaboration des politiques gouvernementales, mécanismes qui concurrencent et même supplantent les institutions politiques traditionnelles. Ce repérage a été à l'origine des analyses du néocorporatisme.

Les analyses du néocorporatisme ont de l'intérêt d'abord pour la caractérisation qu'elles proposent des formes de représentation politique et de leurs incidences dans l'élaboration de politiques. *A contrario* la notion de corporatisme⁷ souligne la diversité des formes de représentation selon les pays et le maintien des institutions politiques traditionnelles que l'on pourrait qualifier de pluralistes. Le corporatisme renvoie à un système de représentation des intérêts qui se caractérise par des organisations qui tendent à la monopolisation de représentation des intérêts de groupes sociaux majeurs, par un niveau élevé de centralisation organisationnelle, et par la reconnaissance du statut d'agent de représentation des organisations à la fois par leur vis-à-vis et par l'État.⁸ Ce système de représentation ouvre la voie à des mécanismes de concertation et, en ce sens, permet la participation à l'élaboration des politiques gouvernementales ou rend possible une influence significative sur ce plan.⁹ Il s'en faut de beaucoup que

les divers pays retenus aient un profil semblable de représentation corporatiste des intérêts.

Notre compréhension du corporatisme retient d'abord les caractéristiques du système de représentation des intérêts et non l'efficacité des acteurs dans leur représentation ni la nature des politiques arrêtées. On sait qu'une critique courante des travaux d'analyse du corporatisme, c'est l'hétérogénéité de la classification des pays, qui découle plus souvent qu'autrement de la variabilité des indicateurs retenus.¹⁰ Pour notre part, l'objectif de la classification proposée consiste non pas à se livrer à une taxonomie exhaustive, mais essentiellement à démarquer les grands systèmes de représentation d'intérêts ainsi que les formes institutionnelles qui les accompagnent. Pour ce faire, nous avons retenu quatre variables, qui mettent l'accent sur la dimension organisationnelle ; nous les reprenons des travaux de Cameron¹¹ et Calmfors et Driffill¹² qui, eux-mêmes, s'appuient sur une documentation secondaire.

1. L'« unité organisationnelle des travailleurs » consiste en une évaluation de la concentration/fragmentation du mouvement syndical (nombre de confédérations réduit ou non, nombre de fédérations affiliées réduit ou non).
2. La notion de « pouvoir des confédérations » permet de prendre en considération que la confédération a) consulte préalablement les différents syndicats à propos des négociations salariales, b) participe à la négociation collective, c) a le pouvoir d'imposer un veto à un accord négocié et d) contrôle les fonds de grève.
3. L'« étendue de la négociation » cherche à témoigner de l'aire d'action de la négociation et de ses protagonistes ; le champ d'application des ententes est un bon indice : négociation par branche avec entente nationale, négociation par branche, négociation partielle par branche, négociation partiellement centralisée au niveau de l'entreprise, de la région ou multipatronale, négociation décentralisée avec des syndicats nationaux, négociation décentralisée avec des syndicats d'entreprises, et négociation avec restriction.

4. La notion de « centralisation de la négociation » exprime le degré de coopération entre les syndicats et entre les associations patronales lors des négociations salariales; l'indice tient compte, d'un côté, de l'importance de la coordination au sein des confédérations patronales et syndicales nationales et de l'autre, du nombre ainsi que de l'importance de la coopération entre elles, de part et d'autre, des confédérations syndicales et des confédérations patronales.

Les informations concernant ces variables, et qui couvrent la période allant de 1965 à 1975, permettent de proposer l'échelle qualitative suivante. Cette échelle qui représente fidèlement les indices contenus dans nos sources constitue généralement une bonne estimation, bien que nous ayons une réserve sur certains points particuliers. Nous y reviendrons. Il reste que globalement on a, en s'en tenant strictement à la dimension organisationnelle du système de représentation, une mise en place qui paraît satisfaisante et qui permet de dégager des types différenciés.

La qualification d'un pays eu égard à cette bipolarisation et à cette typologie n'est pas une question mécanique. Quelles que soient les variables retenues, il reste que cette opération fait appel nécessairement à des appréciations qualitatives et laisse place à des estimations qui peuvent différer. C'est ainsi qu'il nous semble opportun de formuler quelques remarques supplémentaires concernant plus particulièrement les pays situés du côté du pôle du pluralisme et leur regroupement dans deux types distincts.

Dans la présente classification, nous avons identifié la France et l'Italie à un faible corporatisme en raison de l'existence de négociations par branche industrielle; en cela, on doit distinguer cette situation de la fragmentation et de la grande décentralisation de la négociation que l'on connaît au Canada et aux États-Unis. Cette distance n'est sans doute pas révélée avec assez de netteté avec les indices portés au tableau, surtout pour ce qui est de l'« étendue des négociations ». Elle n'est pas moins réelle.¹³ On doit constater, de plus, que plusieurs caractéristiques sont communes à l'Italie et à la France à partir des années cinquante sous le volet, plus particulièrement, de l'« unité

TABLEAU 1
TYPOLOGIE DES FORMES NÉO-CORPORATISTES

↑ PÔLE DU PLURALISME

Pays	Unité organisationnelle des travailleurs	Pouvoir des confédérations	Étendue des négociations	Centralisation de la négociation	Indice du corporatisme
Pluralisme					
États-Unis	C	D	D	D	1
Canada	C	D	D	D	1
Grande-Bretagne	C	C*	C*	C*	1
Corporatisme faible					
Italie	D	C	C	C	2
France	D	D	D/C*	C	2
Corporatisme moyen					
Allemagne	A	C	C	B	3
Pays-Bas	B	B	B	B	3
Belgique	B	B	B	B	3
Danemark	A	B	B	C	3
Corporatisme fort					
Norvège	A	A	A	A	4
Suède	A	A	A	A	4
Autriche	A	A	A	A	4

↓ PÔLE DE LA COOPÉRATION

* Ces indices seront commentés plus loin.

Légende : A : très élevé; B : élevé; C : moyen; D : faible.

Sources : Colonnes 1 à 3 : données reprises de David R. Cameron, « Social Democracy, Corporatism, Labour Quiescence and the Representation of Economic Interest in Advanced Capitalist Society », dans J. H. Goldthorpe, dir., *Order and Conflict in Contemporary Capitalism* (Oxford : Clarendon Press, 1984), 165; les sources utilisées sont, pour la colonne 1 : *Europa Yearbook*, pour la colonne 2 : B. W. Heady, « Trade Unions and Nation Wages Policies », *Journal of Politics* 32 (1970), 407-39; pour la colonne 3 : D. R. Cameron, « The Expansion of the Public Economy : A Comparative Analysis », *American Political Science Review* 72 (1978), 1243-61, inspiré par D. A. Hibbs, Jr., « On the Political Economy of Long-Run Trends in Strike Activity », *British Journal of Political Science* 8 (1978), 158-64; colonne 4 : données tirées de L. Calmfors et J. Driffill, « Bargaining, Structure, Corporatism and Macroeconomic Performance », *Economic Policy* 18 (1988), 53; ces données sont tirées de C. Bratt, *Labour Relations in 18 Countries* (Stockholm : SAF, 1986); K.-O. Faxen, « Incomes Policy and Centralized Wage Formation », dans A. Boltho, dir., *The European Economy : Growth and Crisis* (Oxford : Oxford University Press, 1982); et R. J. Flanagan, D. Soskice et L. Ulman, *Unionism, Economic Stabilization and Income Policy : European Experiences* (Washington, D.C. : Brookings Institution, 1983).

organisationnelle des travailleurs » ; pensons aux divisions partisanes et idéologiques, à la faible institutionnalisation et légitimation du système

de relations industrielles, à la forte politisation des pratiques syndicales. En cela les deux pays du sud de l'Europe se distinguent des trois pays anglo-saxons identifiés au pluralisme. Notons au passage que les pratiques syndicales en France et en Italie en viendront à se différencier significativement (maximalisme versus interventionnisme) avec l'avènement de la crise du milieu des années soixante-dix.¹⁴

Quant à la Grande-Bretagne, l'échec du tripartisme, la prégnance du syndicalisme de métier, la fragmentation des organisations syndicales et les caractéristiques familiaires au capitalisme anglo-saxon,¹⁵ nous poussent à l'associer au modèle pluraliste. D'ailleurs, on doit souligner que la valeur de l'indice qui a été accordé à la Grande-Bretagne pour le pouvoir des confédérations, l'étendue de la négociation et la centralisation de la négociation, nous semble trop élevée, compte tenu des études portant sur le système de relations de travail.¹⁶

Le démarquage étant plus caractéristique pour les deux autres types, il n'est pas nécessaire d'ajouter aux indices qualitatifs réunis.

Tout compte fait, on doit noter que la distribution des pays (en d'autres termes, l'ordre de classement) est compatible avec celle qui est proposée par plusieurs auteurs,¹⁷ ainsi qu'avec celle de Lijphart et Crepaz¹⁸ qui, eux, se sont contentés de faire la moyenne standardisée des classifications proposées par une douzaine d'auteurs se rapportant aux années soixante et soixante-dix.

En reprenant les indices accordés dans les sources citées et en y apportant quelques observations supplémentaires, nous pouvons dégager, de notre échantillon de pays, quatre grandes catégories de sociétés (pluralisme, corporatisme faible, moyen et fort). Celles-ci sont traversées par une tension bipolaire dans laquelle, d'un côté, on accorde une place stratégique à la coopération des acteurs agrégés alors que, de l'autre, le pluralisme semble devoir dominer les formes de représentation. En d'autres termes, les pays à système de représentation pluraliste et, dans une mesure moindre, les pays à faible corporatisme participent à des formes institutionnelles qui sont marquées par la dynamique *de dispersion*. De l'autre côté, les principes de coopération sont beaucoup plus avancés dans les sociétés à corporatisme moyen ou fort, en ce sens que l'on y retrouve à la fois une plus grande centra-

lisation des organes de représentation des intérêts et des mécanismes de négociation beaucoup plus élaborés et à plus large portée. Cette bipolarisation renvoie, d'une certaine façon, à la distinction présentée par Manin, à savoir que, d'un côté, les « clivages sociaux politiquement significatifs coïncident et se superposent » si bien que l'on s'engage dans une dynamique *de face à face* (coopération) et, de l'autre, les clivages ne coïncident pas les uns avec les autres et les groupes d'intérêt se multiplient de telle sorte que la dynamique est caractérisée par la dispersion (pluralisme).¹⁹

Trois remarques supplémentaires doivent être faites sur la temporalité et le statut de cette typologie.

Bien que les indices présentés plus haut se rapportent aux années allant du milieu des années soixante à la décennie suivante, nous gardons la même classification des pays pour notre deuxième période qui va jusqu'à la fin des années quatre-vingt. Par ce choix, nous ne voulons pas laisser supposer l'existence d'un immobilisme social et politique au cours de ces années. Le système de représentation désigné par notre classification témoigne essentiellement de formes d'expression des contradictions sociales qui, en tant que formes, ont une durée, qui conditionnent la pratique des acteurs et qui infléchissent une dynamique de représentation. En ce sens, ces formes ont une certaine lourdeur qui imprègne leur évolution, si bien que l'évolution enregistrée reste pour un temps largement tributaire de la configuration institutionnelle et des pratiques correspondantes inscrites dans les régimes politiques qui ont accompagné la montée et la consolidation du fordisme. Or, dans le cadre de cette réflexion, il nous importe de comprendre comment les divers régimes politiques, avec leur système de représentation et leur configuration de rapports de force, ont pu traverser les années quatre-vingt.

Cette classification devrait être revue si on voulait franchir le cap des années quatre-vingt-dix. Dans un premier temps, la crise du corporatisme que l'on repère dans les années quatre-vingt relève sans doute davantage du déclin de l'efficacité du corporatisme que de celui du système de représentation proprement dit.²⁰ Cette crise semble devoir conduire malgré tout au déclin du système de représen-

tation. La question qui est posée depuis la fin des années quatre-vingt consiste à savoir dans quelle mesure l'État national est encore le siège d'élaboration des grands compromis et de mise en place des grandes formes de régulation. Le corporatisme situé au niveau national (dit macrosocial) semble trop restreint pour avoir une influence réelle sur les forces transnationales, mais, en même temps, trop étendu pour être d'une grande utilité dans la restructuration qui se met à l'œuvre sur la base des secteurs industriels et des régions.²¹ Cette question déborde cependant le cadre temporel de notre réflexion.

Bien qu'associée aux notions de concertation et de coopération, l'existence des formes corporatistes ne signifie pas l'avènement d'une idéologie consensuelle ou de partenariat social qui harmoniserait les divergences d'intérêts entre les travailleurs et le milieu patronal. Comme système de représentation des intérêts et capacité d'influence sur les politiques gouvernementales, le corporatisme s'apparente à un mode de résolution provisoire de conflits et d'élaboration des compromis et non à une homogénéisation des intérêts. Les critiques du corporatisme, comme forme sociale et politique privilégiée, sont d'ailleurs les premiers à souligner l'instabilité des compromis passés et la non-résorption des conflits.²² Ni panacée politique, ni communion des intérêts de classe, le corporatisme signifie cependant un déplacement du lieu de confrontation et conditionne les actions stratégiques des acteurs dans la défense de leurs intérêts.

LES FACTEURS QUI ACCOMPAGNENT LES SYSTÈMES DE REPRÉSENTATION DES INTÉRÊTS

Le corporatisme n'est pas associé, pour nous, à quelque dimension éthique ou programmatique. Ce qu'il nous importe de comprendre, ce sont les liens qu'entretiennent nos quatre familles ou modèles de comportements institutionnalisés dans les relations de travail avec une série de variables se rapportant aux formes de représentation des intérêts et aux rapports de force dans les sphères sociale et politique. Nous aurons recours, dans un premier temps, aux interprétations simples que nous pouvons rencontrer couramment, puis nous diversifierons les facteurs

pris en compte. Nous ferons les tests avec la douzaine de pays de notre échantillon en les rassemblant selon la typologie dégagée précédemment.

L'implantation des formes corporatistes est considérée comme l'expression de la force des travailleurs organisés. D'ailleurs, les indices qui ont été précédemment retenus pour qualifier le développement de ce système de représentation dans les différents pays se rapportent pour l'essentiel à la puissance organisationnelle des travailleurs et à la sphère d'influence des négociations que mènent leurs représentants.²³

1. Pourtant le taux de syndicalisation (qui n'a pas été considéré à titre d'indicateur dans la constitution de la typologie) ne semble pas avoir une relation très étroite avec le degré de développement du corporatisme (équation 1).²⁴ Il faut y voir une condition favorisant la mise en place de formes corporatistes, mais qui est loin d'être suffisante : elle semble devoir prendre son sens lorsqu'elle est jumelée aux caractéristiques organisationnelles mentionnées plus haut, ce qu'indiquerait d'ailleurs la distribution des pays. En effet, on remarque que certains pays de corporatisme faible ou moyen (France, Italie, Pays-Bas ou Allemagne) ont un taux de syndicalisation moins important que les pays pluralistes que sont le Canada et la Grande-Bretagne.
2. La mobilisation des travailleurs peut se manifester aussi sur le terrain politique par la présence de partis politiques de gauche – c'est-à-dire véhiculant un projet qui se définit en fonction des intérêts identifiés à la classe des travailleurs – ayant la capacité d'entretenir un appui électoral appréciable. Prise sous cet angle, la relation entre la mobilisation politique des travailleurs et les formes corporatistes reste relativement peu intense (équations 2 et 3). Significative dans un premier temps ($r^2 = 0,471$), elle ne l'est plus pour la période 1976-1988. Elle tient globalement à la présence de deux pays atypiques (Canada et États-Unis) qui donnent un sens à la droite. Plus : la proportion du vote de gauche est à peu près équivalente dans les pays de faible corporatisme – pays où l'alternance politique pour la composition du gouvernement a été bloquée au moins jusqu'au début des années quatre-vingt, comme en France – et dans les pays avec des formes corporatistes

moyennement développées. La Grande-Bretagne connaît aussi un vote de gauche appréciable tout en étant identifiée au pluralisme. Le seul élément qui ressort c'est que le corporatisme fortement développé est associé au vote de gauche le plus imposant. On sera porté à conclure qu'il faut tenter d'apprécier la signification du vote de gauche par rapport aux configurations des forces politiques et aux systèmes politico-institutionnels nationaux, car une part comparable des votes permet à la gauche de composer la première force d'une coalition gouvernementale dans certains pays, de seulement participer dans d'autres pays ou même d'en être exclue.

3. C'est ainsi qu'il semble pertinent d'apprécier dans quelle mesure les partis sociaux-démocrates sont en situation d'influencer l'orientation de l'intervention publique par leur place au sein du gouvernement. Pour ce faire, on peut reprendre l'« indice de puissance » des partis sociaux-démocrates de Merkel, lequel tente de calibrer le poids réel de ces partis dans les gouvernements, en répartissant leur participation selon une échelle qui va de la non-participation (0) au contrôle exclusif du gouvernement avec majorité parlementaire (5).²⁵ De plus, la moyenne qui est faite pour chaque pays couvre nos deux périodes distinctement : 1960-1973 et 1974-1990.²⁶ En retenant l'« indice de puissance » des partis sociaux-démocrates de Merkel pour évaluer son incidence sur la présence et le développement relatif de formes corporatistes, on doit noter qu'il y a là une relation relativement modeste pour la période 1960-1975 ($r^2 = 0,391$), mais qui gagne en importance de façon marquée au cours de la période 1976-1988 ($r^2 = 0,577$) (équations 4 et 5). Ainsi, la présence des sociaux-démocrates au gouvernement serait un élément de plus en plus notable comme condition qui accompagne les formes du corporatisme.
4. Avant de poursuivre sur le terrain des rapports de force et des institutions politiques, il est approprié de souligner l'un des facteurs souvent retenus pour expliquer le développement du corporatisme : l'ouverture de l'économie.²⁷ En bref, l'argumentation serait la suivante : la vulnérabilité et les incertitudes

venant de la dépendance à l'égard des marchés mondiaux provoqueraient la mise en place de formes corporatistes. Sur la base de nos données, cette explication n'est pas appuyée par des résultats très probants (équations 6 et 7). Pour notre première période (1960-1975) la relation est moins intense ($r^2 = 0,343$) que celle établie entre l'« indice de puissance » des sociaux-démocrates et le corporatisme ; les résultats, encore inférieurs, ne sont plus significatifs pour la deuxième période (1976-1988). Cette dimension a certainement une influence qui, peut-on le proposer, s'exprimerait à travers la médiation des formes organisationnelles et institutionnelles qui président à la définition du mode de régulation. En ce sens, on a pu voir là l'une des raisons d'être de la mobilisation syndicale, du pouvoir des confédérations syndicales et de l'étendue des négociations collectives ; mais, là encore, nos tests ne permettent pas d'établir des liens robustes. Dans les circonstances, il est instructif de revenir à la dimension politico-institutionnelle.

5. Nous avons déjà considéré la question de l'orientation du ou des partis au gouvernement ; nous pouvons maintenant déplacer la perspective pour tenter d'évaluer l'impact des formes institutionnelles encadrant et façonnant la représentation des intérêts, tant sur la scène politique que dans le fonctionnement des institutions de la démocratie parlementaire. Pour ce faire, la distinction qui est faite par Lijphart entre la démocratie consensuelle et la démocratie majoritaire est utile. Le classement des pays proposé par Lijphart et Crepaz, qui amendent quelque peu la procédure retenue dans *Democracies*,²⁸ classement que nous reprenons, s'appuie sur les indicateurs suivants : le type d'exécutif, les relations entre l'exécutif et le législatif, le système partisan, le spectre des enjeux véhiculés par le système partisan et le mode de scrutin. La démocratie consensuelle se caractériserait essentiellement par la concertation des intérêts partisans : cabinet des ministres très large, relation équilibrée entre l'exécutif et le législatif, multipartisme, enjeux partisans multidimensionnels et mode de scrutin à représentation proportionnelle.²⁹ La relation entre la démocratie consensuelle et le corporatisme,

posée à l'aide d'une régression linéaire, est relativement faible. Prenant 18 pays, Lijphart et Crepaz obtiennent un $r^2 = 0,323$ (significatif), alors qu'avec nos 12 pays, nous avons un $r^2 = 0,308$ (non significatif). Ce résultat s'explique largement par le fait que les pays fortement corporatistes sont à la médiane de l'indice de consensus, alors que les pays à corporatisme moyen obtiennent généralement un indice supérieur. Ce qui est net, c'est que, sauf pour l'Italie, les pays marqués par la dynamique du pôle pluraliste (États-Unis, Canada, Grande-Bretagne, France) se caractérisent par une démocratie majoritaire et non par une démocratie consensuelle. Pour rendre compte de cette relation non linéaire, la régression polynomiale fournit un meilleur instrument de lecture. Cette fois nous obtenons des résultats plus concluants ($r^2 = 0,607$; nettement significatif) qui soulignent la pertinence tout autant que les particularités de cette relation (équation 8), à savoir que les pays du pôle du pluralisme fonctionnent davantage à la démocratie majoritaire, que les pays au corporatisme moyen sont nettement associés à une démocratie consensuelle développée et qu'enfin les pays fortement corporatistes, tout en pratiquant une démocratie consensuelle, restent en retrait par rapport aux précédents.

6. Si on combine les deux variables politico-institutionnelles, c'est-à-dire, l'« indice de puissance » des partis sociaux-démocrates et l'indice de consensus (compris non comme idéologie, mais comme formes politico-institutionnelles de la démocratie représentative), nous avons deux facteurs qui livrent une relation assez forte avec le phénomène corporatiste. C'est ainsi que la régression multiple permet de faire ressortir assez clairement ces deux variables, alors que celle de l'ouverture de l'économie ne peut être retenue dans l'équation finale, ne répondant pas au seuil de significativité (équations 9 et 10).³⁰ Les formes corporatistes seraient en ce sens tributaires de la conjonction du poids relatif des partis de gauche au gouvernement et du développement des formes politico-étatiques de la démocratie consensuelle. Nous avons là une forte relation. On pourrait ajouter, comme autre facteur, l'activité de grève et cela donnerait de la robustesse à

la relation, mais cette variable nous semble être davantage la conséquence des formes corporatistes qu'un facteur sous-jacent. Si nous revenons aux types de systèmes de représentation des intérêts, on voit que les pays fortement corporatistes se caractérisent par la capacité des partis de gauche de diriger ou influencer nettement le gouvernement et par des formes politico-étatiques consensuelles moyennement développées ; de leur côté, les pays à corporatisme moyen sont beaucoup moins marqués par la présence de la gauche au gouvernement – cette présence peut être ponctuelle et n'est généralement pas massive –, mais les formes politico-étatiques sont parmi les plus consensuelles. À l'opposé, les pays pluralistes tendent à combiner l'absence de poids des partis de gauche au gouvernement et les formes politico-étatiques de démocratie majoritaire ; pour la Grande-Bretagne, l'importance relative du parti social-démocrate au gouvernement est jumelée à des formes de démocratie majoritaire, formes qui donnent d'ailleurs une image amplifiée du poids relatif de la social-démocratie au gouvernement en raison de gouvernements politiquement homogènes. Les deux pays à faible corporatisme se signalent par la très grande faiblesse du poids de la social-démocratie sur les affaires gouvernementales au cours de notre première période ; au cours de la deuxième période, il y a un déplacement, mais là où la social-démocratie compte davantage (France), l'indice de consensus est faible alors que là où il est plus important (Italie), la social-démocratie reste secondaire dans la direction gouvernementale.

Le degré de développement du corporatisme ne répond pas à une relation simple et univoque avec quelque facteur représentant la force de la classe des travailleurs. Il y a une interaction entre diverses facettes qui traduisent à leur manière cette force ; de plus, les conditions de mise en rapport entre les divers éléments qui peuvent être considérés constituent une dimension essentielle à une bonne lecture de la réalité. Les rapports entre les partis sociaux-démocrates et le mouvement syndical peuvent être extraordinairement diversifiés même si les indices d'importance relative de chacun sont similaires. Il en va de même pour ce qui

est des conditions d'inscription des partis de gauche dans les institutions politico-étatiques. Pour un même appui électoral et un taux de syndicalisation comparable, la signification du parti social-démocrate au gouvernement dépend, pour une bonne part, de son idéologie, du degré de pluralisme partisan, de la configuration des forces en présence ainsi que des relations traditionnellement entretenues avec le mouvement ouvrier ; en d'autres termes, le parti social-démocrate au gouvernement doit être saisi en fonction de l'état des forces extraparlementaires et compte tenu du fonctionnement des institutions politico-étatiques. Il y a là un tissu de relations qu'il faut saisir.

7. Pour tenter de comprendre cette interconnexion, nous adopterons la typologie des partis sociaux-démocrates présentée par Merkel³¹ qui possède l'avantage de mettre l'accent sur la dynamique politique dans laquelle ils s'insèrent et non sur des « choses » statiques reconnues d'abord par leur « essence profonde ».

Cette typologie, que nous reprenons en détail en annexe, qualifie les partis sociaux-démocrates en fonction de leurs relations avec le mouvement syndical,³² de leurs relations avec les autres forces politiques de gauche, de leur idéologie politique, de leur position relative au sein du gouvernement (le cas échéant) et du poids de leur présence au gouvernement. En d'autres termes, cette typologie répond à une double question : quelle place les partis sociaux-démocrates occupent-ils dans le champ des mouvements organisés des travailleurs ? Et comment s'inscrivent-ils dans le champ de l'exercice du pouvoir gouvernemental, compte tenu du fonctionnement des institutions de démocratie parlementaire ?

Partant de ces questions, quatre types de partis sociaux-démocrates (ou socialistes) se distinguent. Nous avons, *premièrement*, le type « travailliste, libéral démocrate » dont les caractéristiques sont l'existence d'un mouvement syndical qui a précédé la formation du parti et qui influence fortement le parti ; le champ de la gauche est peu compétitif au plan politique et l'idéologie du parti est imprégnée d'une approche pragmatique. À cause des règles du bipartisme, l'accès au gouvernement dépend soit d'une majorité des parlementaires du

même parti ou de la majorité au suffrage universel (dans le cas du présidentialisme) ; dans l'un ou l'autre cas, la présence au gouvernement est exclusive. Ces partis sont susceptibles de connaître une fortune très différente en ce domaine. Nous avons amendé la nomenclature des partis de Merkel en y ajoutant les deux pays non européens que nous étudions : le Canada et les États-Unis. Dans le premier cas, cela ne pose aucun problème ; dans le deuxième, nous voulons souligner la présence et l'inspiration du courant libéral (au sens américain du terme) dans la famille démocrate.

Deuxièmement, nous avons le « socialisme latin » qui se caractérise par une coopération relativement faible du parti avec certains segments d'un mouvement syndical fragmenté. La compétition est forte au sein des forces politiques de gauche et le parti socialiste n'occupe pas une position dominante, encore que la situation se soit modifiée en France en faveur du Parti socialiste au tournant des années quatre-vingt. Au cours des dernières années, l'idéologie radicale a cédé le pas à des positions plus pragmatiques ; parallèlement, la position du parti au gouvernement de marginale (ou inexistante) est devenue dominante il y a peu, dans le cas de la France en particulier. La situation des caractéristiques politiques est fluctuante d'autant plus que c'est le type de parti qui a fait meilleure figure aux élections au cours des années quatre-vingt.

Nous pouvons parler, *troisièmement*, du parti « pragmatique et de compromis » qui généralement domine le mouvement syndical et/ou qui est capable d'une coopération moyennement poussée avec lui. Le champ politique de gauche est marqué par une certaine compétition. Pragmatique, le parti social-démocrate prône une politique sociale-démocrate tempérée. Son indice de puissance au gouvernement n'est pas très élevé et il est, le plus souvent, appelé à participer à un gouvernement de coalition soit comme premier partenaire, comme en Allemagne, mais surtout comme partenaire mineur.

Quatrièmement, le type « étatiste providentiel » correspond à l'image classique du pouvoir social-démocrate. La coopération entre le parti social-démocrate et le mouvement syndical est étroite et se déroule sur une base égalitaire. Le mouvement syndical est d'ailleurs

très bien organisé. Sauf en Autriche où la compétition est faible, le niveau de compétition au sein de la gauche est élevé, mais le parti social-démocrate occupe une position de force. Sur le plan idéologique, ces partis sont fondamentalement engagés en faveur du plein emploi et d'une protection sociale marquée par la solidarité et l'universalité. Le parti occupe généralement une place dominante au sein des gouvernements, soit comme seul parti, soit comme force hégémonique. Sauf au Danemark où la présence du parti social-démocrate est moyenne, les partis sociaux-démocrates ont généralement eu un rôle dominant dans la direction du pouvoir gouvernemental.

TABLEAU 2

RELATION ENTRE LES SYSTÈMES DE REPRÉSENTATION
DANS LES RELATIONS DE TRAVAIL ET LES TYPES
DE PARTIS SOCIAUX-DÉMOCRATES

Typologie des systèmes de représen- tation dans rel. de travail	Typologie des partis sociaux-démocrates			
	Travaillisme libéral- démocrate	Socialisme latin	Pragma- tisme, de coalition	Étatisme providentiel
Pluralisme	États-Unis, Canada, Grande- Bretagne			
Corporatisme faible		France, Italie		
Corporatisme moyen			Allemagne, Belgique, Pays-Bas	Danemark
Corporatisme fort				Autriche, Suède, Norvège

Or, si on met en relation ces quatre types de partis sociaux-démocrates et les types de système de représentation des intérêts définis en référence au corporatisme – typologies qui expriment des systèmes de relations sociales dans des sphères de pratiques différentes –, il se dégage une concordance très nette qui est illustrée par le tableau 2. En d'autres termes, chaque type de parti social-démocrate semble devoir

aller de pair avec un type particulier de système de représentation dans le milieu du travail. De nos 12 pays, seul le Danemark est décalé par rapport au tracé de cette tendance lourde. Ce pays a été identifié au corporatisme moyen plutôt qu'au corporatisme fort bien qu'il ait un parti social-démocrate d'étatisme providentiel.

Si nous avions augmenté le nombre de pays dans l'échantillon, peut-être aurait-il été possible de réduire légèrement le très fort degré de concordance entre les types de parti et le degré de développement du corporatisme? Cela ne pourrait qu'atténuer une conclusion qui s'impose : les formes corporatistes se sont développées en relation étroite avec le type de parti social-démocrate qui s'est implanté dans le pays ; nous entendons par là, une configuration particulière de mise en rapport du parti social-démocrate avec le mouvement syndical, avec la dynamique institutionnelle de démocratie parlementaire ainsi qu'avec la constance et l'organisation de la direction gouvernementale.

En tout état de cause, nous sommes assez près des résultats que nous indiquions précédemment, à savoir que les facteurs qui concourent au corporatisme sont à rechercher dans la puissance qu'exercent les partis sociaux-démocrates au gouvernement et dans les formes de la démocratie consensuelle. Nous sommes près, dans la mesure où la typologie des partis sociaux-démocrates intègre, dans la définition de ses critères, ces deux dimensions, tout en les débordant.

Il faut ajouter que la coïncidence entre la typologie se rapportant au corporatisme et celle qui se rapporte aux partis sociaux-démocrates n'est pas le fait d'une redondance de facteurs ou de critères de classification. Il ne peut donc y avoir de tautologie. La première typologie, rappelons-le, désigne les formes organisationnelles que se sont données les travailleurs et, à certains égards, le patronat, dans l'élaboration des compromis. La deuxième typologie se concentre surtout sur la place et le poids des partis des travailleurs par rapport à la fois aux organisations qui composent la gauche, à la dynamique des institutions démocratiques et à l'exercice du pouvoir gouvernemental. Il s'agit précisément de deux terrains connexes, mais non superposés. La force de la relation permet de penser que ces deux ordres de réalité se supportent mutuellement et même que cette interaction produit

des effets cumulatifs donnant de la stabilité à ces arrangements institutionnels.

SYSTÈMES DE REPRÉSENTATION ET ENJEUX DE LA DISTRIBUTION

Les systèmes de représentation corporatistes ne peuvent être viables que lorsque l'usage de la force des travailleurs respecte des paramètres globalement compatibles avec la logique des rapports de classe dans une économie capitaliste.³³ En intérieurisant ces contraintes, le mouvement syndical tourne le dos aux actions anarcho syndicales ou révolutionnaires, et cherche plutôt à infléchir les politiques macro-économiques et les relations de travail dans le sens des intérêts économiques majeurs des travailleurs dans leur ensemble, au-delà des intérêts particuliers de certains secteurs et compte tenu du caractère réalisable de ces intérêts dans une économie capitaliste qui se veut compétitive.

Le mouvement syndical renonce, au moins partiellement, à l'utilisation de sa force économique en contrepartie d'une influence politique notable dans la définition de l'intervention publique touchant le travail et le développement économique.³⁴ Il ne s'agit certes pas d'une reddition sans conditions et définitive. Nous en voulons pour preuve le recours toujours possible à l'activité de grève lors de différends significatifs concernant notamment l'orientation de la politique de revenu. Il ne s'agit pas de menace évoquant la virtualité du geste, mais d'une alternative qui se confirme au besoin et, plus particulièrement, dans la deuxième moitié des années soixante-dix.

L'analyse de l'activité de grève sur longue période montre que l'après-Deuxième Guerre mondiale est caractérisée non par son déclin généralisé, mais surtout par une évolution contrastée d'un pays à l'autre. D'ailleurs, il y a aussi souvent contraste au sein d'un même pays entre la situation de l'entre-deux-guerres et celle de 1945 à 1957 : une intense activité de grève cède le pas à une « paix industrielle » soutenue, par exemple. C'est particulièrement le cas pour des pays comme la Norvège, la Suède, l'Autriche, l'Allemagne et les Pays-Bas.³⁵ Par contre, l'activité de grève a crû de façon remarquable en France

et en Italie et elle s'est à peu près maintenue en Grande-Bretagne, en Belgique, aux États-Unis et au Canada.

De plus, alors que la durée des grèves a, d'une façon générale, eu tendance à diminuer radicalement, les États-Unis et le Canada ont gardé une durée moyenne très élevée, au point qu'elle double la moyenne internationale.³⁶ Au total, si l'on tente d'évaluer l'importance des conflits de travail à l'aide de la proportion de grévistes par rapport à la population active et de la durée des conflits, les deux pays d'Amérique du Nord rejoignent la France et l'Italie parmi les pays ayant le plus imposant volume de grèves. À l'opposé, les cinq pays qui ont été cités pour leur faible activité de grève connaissaient aussi des grèves de courte durée.

Les changements observés dans plusieurs pays démontrent que le conflit de travail (ou industriel) n'est plus le levier principal par lequel les travailleurs organisés tentent d'agir sur la distribution de la richesse dans la société. Tout se passe comme si l'accès au pouvoir gouvernemental ou la capacité d'infléchir les politiques gouvernementales, désormais résolument interventionnistes, avaient ouvert des avenues nouvelles et, plus particulièrement, permis un déplacement de la sphère de lutte pour agir sur la distribution : nous serions passés de la lutte dans la sphère industrielle à la lutte dans la sphère politique. À partir du moment où le processus politique possède un rôle de première importance dans l'allocation de la production nationale, le conflit politique et l'action dans les institutions à travers le système de représentation des intérêts revêtent un caractère stratégique.

Pour que le déplacement puisse s'opérer, il faut, d'une part, que le système de représentation des intérêts accorde une position stratégique aux travailleurs organisés, et donc que les formes corporatistes soient développées et, d'autre part, que l'État ait une capacité réelle d'influer sur la distribution de façon favorable aux travailleurs. Cette capacité peut être saisie³⁷ à travers le volume relatif des dépenses publiques, le poids de la protection sociale, la modulation de la fiscalité, etc. Mais il reste que le point nodal de la distribution de la richesse sociale pour les travailleurs, c'est la capacité de se procurer un revenu d'emploi régulier.

En ce sens, le plein emploi, comme objectif réalisable poursuivi par la politique gouvernementale, est certainement l'un des principaux éléments qui rend possible la valorisation de la sphère de la lutte politique dans la distribution, valorisation qui est liée directement à la force organisationnelle des travailleurs et, inversement, à l'activité de grève (équations 11 et 12). D'ailleurs, la relation entre le plein emploi et la faible activité de grève est très forte pour notre première période, mais s'atténue avec la montée du chômage qui se précise à partir du milieu des années soixante-dix et avec l'apparition de mouvements ponctuels de grève, mais à portée massive, dans les pays à corporatisme fort (Suède et Norvège).

Par rapport au système de représentation des intérêts, il ressort que le degré de développement du corporatisme a une forte incidence sur l'activité de grève (mesurée ici par le nombre moyen de grèves par pays établi sur une échelle logarithmique) : le développement de ces formes entraîne un déclin de cette activité. Le corporatisme aurait un très solide lien négatif avec l'activité de grève pour notre première période et encore très net pour la seconde (équations 13 et 14).

Il est possible de rallier notre indice de corporatisme avec l'évolution de l'activité de grève par pays.

Dans les pays pluralistes, l'activité de grève est restée très élevée et s'est même accrue significativement en parallèle à l'apogée du fordisme. Manifestement, la sphère industrielle est le lieu de confrontation privilégié pour l'enjeu de la distribution et la longueur des conflits est caractéristique. Les relations de travail se déroulent de façon décentralisée et la propension à la politisation des conflits est faible. Jusqu'aux années très récentes, on ne repérait aucune tendance au déclin du conflit industriel. Le Canada et les États-Unis répondent très bien à cette image. La Grande-Bretagne semble s'en écarter. La relative stabilité qui ressort de la comparaison de la situation de l'après-Deuxième Guerre mondiale et de l'entre-deux-guerres s'estompe cependant et fait place à une activité de grève soutenue, si on considère une période allant de la fin des années soixante jusqu'aux années quatre-vingt. C'est ainsi qu'au cours de la décennie soixante-dix, la Grande-Bretagne est le huitième pays sur dix (sans compter

l'Allemagne et l'Autriche) pour le nombre de grèves par milliers de travailleurs et qu'elle occupe la neuvième place (sur onze) pour le pourcentage de travailleurs touchés.³⁸ En plus du modèle de relations de travail que l'on y retrouve, on peut dire que l'évolution des conflits fait converger la situation britannique vers celle des pays pluralistes.

Dans les pays à corporatisme faible (France et Italie), le mouvement syndical est fragmenté et politisé, la mobilisation politique peut être forte, mais, au moins jusqu'au tournant des années quatre-vingt (France), l'alternance politique au gouvernement semble être exclue. L'activité de grève se maintient à des niveaux très élevés et connaît même une intensification dans des périodes particulières ; la durée des grèves est plus modeste. Le conflit industriel reste le principal lieu de lutte pour la distribution. L'État a un rôle plus actif dans l'organisation du marché du travail (et dans l'établissement de normes), ce qui, combiné à l'exclusion de la gauche du pouvoir gouvernemental et à la politisation des confédérations syndicales, semble aviver la politisation des grèves ou des mouvements de revendications syndicales. Les grèves prennent souvent la forme d'une démonstration de mobilisation et de détermination face au gouvernement ou à des employeurs récalcitrants.

Les pays à corporatisme moyen (Pays-Bas, Allemagne, Belgique, Danemark) sont ceux qui présentent l'image la moins bien structurée. La mobilisation syndicale est assez poussée, les partis sociaux-démocrates ont une implantation traditionnelle et leur action est assurée d'abord par leur participation à des coalitions au sein desquelles ils ont des positions très variables. Or, des pays comme le Danemark et la Belgique conservent une activité de grève comparable à celle de l'entre-deux-guerres, bien que leur durée diminue de façon sensible. Le déplacement de la sphère industrielle à la sphère politique ne semble être que partiel. Aux Pays-Bas et en Allemagne au contraire, tout en maintenant une capacité d'action syndicale sur le terrain proprement dit des relations industrielles, on a assisté à une très faible activité de grève et à une plus grande valorisation du rôle de la sphère politique dans la distribution.

Enfin, dans les pays à corporatisme fort (Autriche, Norvège et Suède), on assiste à un déplacement caractérisé des enjeux de la dis-

tribution vers la sphère politique. L'activité de grève a chuté radicalement avec la mise en place des formes corporatistes si bien qu'autant le nombre de conflits que leur durée sont restés à des niveaux très bas. Cela dit, depuis le milieu des années soixante-dix, la très forte mobilisation et centralisation du syndicalisme (Norvège et Suède) se sont manifestées dans des mouvements de grève massifs, mais ponctuels ayant une force de témoignage particulièrement saisissante, rappelant ainsi les contradictions provisoirement contenues dans les formes corporatistes comme système de représentation des intérêts.

En somme, la mise en place et le développement relatif des formes corporatistes ont une incidence sur les enjeux de la distribution. En obtenant une place privilégiée dans le processus d'élaboration des politiques macro-économiques, le mouvement syndical est amené à utiliser sa force organisationnelle et politique dans la perspective d'une négociation d'ensemble qui pose des balises et constraint ses moyens d'action. En contrepartie, l'impact que peuvent avoir ses représentations dans les objectifs et les moyens mis en œuvre dans l'élaboration des politiques gouvernementales tend à amener le mouvement syndical à concevoir son action concernant la distribution de la richesse d'abord en fonction de son intervention dans la sphère politique à travers le système de représentation mis en place et l'influence que peuvent avoir les partis sociaux-démocrates. Ce déplacement des conflits touchant la distribution, de la sphère industrielle à la sphère politique, s'accompagne d'une diminution sensible, voire radicale, de l'activité de grève et d'une diminution caractérisée de la durée des conflits. C'est en ce sens que nous disions plus haut que l'état de l'activité de grève nous semblait être une conséquence du corporatisme.

En s'éloignant du modèle de corporatisme fort, la relation posée avec l'activité de grève et le lieu central de la distribution tend à s'inverser, si bien que la situation dans les pays pluralistes, pour ce qui est de l'importance et du sens donnés à la grève, est celle qui rappelle le plus la situation de la première moitié du siècle.

MODÈLES POLITICO-INSTITUTIONNELS

La réalité qui est visée par la notion de corporatisme est le fait de systèmes de représentation d'intérêts et de configurations particulières de rapports entre grands acteurs. Le corporatisme, comme clé de lecture initiale, conduit à s'interroger sur les conditions sociales et politiques qui accompagnent le phénomène. La notion prendra d'autant plus de relief que son ancrage sociopolitique sera mieux dégagé. Toutefois, il semble illusoire de vouloir réduire à une dimension simple l'assise sociale des formes corporatistes et leur développement variable.

La compréhension du corporatisme impose que l'on tienne compte des caractéristiques de la mobilisation des travailleurs autant en termes de poids relatif que de formes organisationnelles. En ce sens, il faut prendre en considération le rapport entre, d'un côté le recrutement et l'encadrement des travailleurs et, de l'autre côté, la capacité réelle et structurée de représenter leurs intérêts et d'infléchir les formes de l'intervention publique ayant une incidence sur leurs conditions de vie sociale et économique.

Parallèlement, les caractéristiques de la mobilisation des travailleurs sont conditionnées par l'organisation des pratiques des grands acteurs collectifs sur la scène politique. Encore là, ce qui est déterminant c'est moins un niveau de vote ou un indice de participation au gouvernement que la capacité de rendre compte de la dynamique des rapports entre forces politiques sur les plans parlementaire et extraparlementaire et de la façon dont s'inscrivent ces forces dans les formes institutionnelles qui composent les règles du jeu politique et balisent le mode d'exercice du pouvoir.

En somme, la notion de corporatisme, comme point de départ, doit nous amener à définir la physionomie de dynamiques sociales et politiques entre grands acteurs sociaux. Les relations, qui ont été posées jusqu'à maintenant, ont permis de tenir compte de la position respective de chaque pays. Ainsi, il est possible d'apprécier le degré d'intensité de ces relations dans les pays. De là, certaines physionomies, comme modèles de pratiques, se dégagent. Elles reprennent descriptivement les enseignements que l'on peut tirer des différents tests ainsi que des sources secondaires citées précédemment.

Nous avons, dans un premier temps, un modèle de pratiques qui se caractérise par *l'hégémonie sociale-démocrate* (Autriche, Norvège, Suède). La mobilisation des travailleurs y est très forte, ce que l'on remarque par des taux de syndicalisation qui sont parmi les plus imposants des pays occidentaux. Cette mobilisation se prolonge dans des formes organisationnelles qui permettent une représentation centralisée des intérêts des travailleurs. C'est ainsi que l'unité organisationnelle des travailleurs est exceptionnellement poussée et que les grandes confédérations syndicales possèdent, à l'égard des membres, beaucoup de pouvoir comme agent négociateur. Les négociations collectives touchent de nombreuses matières et ont une application particulièrement large. Ces négociations reflètent et, en même temps, sont rendues possibles grâce à une centralisation organisationnelle aussi bien des travailleurs que des patrons. Cette organisation des rapports entre grands acteurs dans les relations de travail est accompagnée et confortée, à la faveur d'un effet cumulatif, par une insertion particulière des travailleurs dans les rapports politiques. On remarque en effet que le corporatisme fort, qui vient d'être signalé, va de pair avec une mobilisation politique qui se traduit, de prime abord, par un vote de gauche comparativement imposant. Le parti social-démocrate joue un rôle de premier plan au gouvernement dans la mesure où sa présence est majeure (poids et durée) et qu'il est en position, compte tenu de sa place dominante, de guider l'orientation des politiques gouvernementales. Au plan du fonctionnement des institutions politico-étatiques, les formes de démocratie consensuelle y sont moyennement développées. Le parti social-démocrate, qualifié d'« étatiste providentiel », entretient des relations de coopération assez poussées avec le mouvement syndical et occupe une position hégémonique au sein d'une gauche qui reste compétitive. Il est fortement engagé dans une politique qui se caractérise à la fois par le plein emploi et par une protection sociale basée sur les principes de solidarité et d'universalité. Dans cette configuration des forces sociales et politiques, on assiste à un déplacement du lieu de confrontation concernant la distribution de la richesse sociale, de la sphère industrielle à la sphère politique.

TABLEAU 3

MODÈLES POLITICO-INSTITUTIONNELS PARTICIPANT
À LA RÉGULATION DU RAPPORT SALARIAL, PAYS
EUROPEENS ET NORD-AMÉRICAINS, 1960-1988

	Hégémonie social-démocrate	Concertation à dominante compétitive	Pol. et intens. des conflits sociaux	Libéralisme à hégémonie centriste
<i>Système des relations de travail</i>				
• Taux de syndicalisation	imposant	gén. moyen	faible	moyen
• Unité organisationnelle	exceptionnelle	forte	fragmentation	fraction./dé-concentration
• Pouvoir des confédérations	grande autorité	pouvoir réel (négociation)	fragile	de faible à nul
• Étendue des négociations	large	assez étendue (secteur/région)	plutôt limitée	très limitée (entreprise)
• Centralisation des org. patr. et synd.	très forte	assez poussée	modeste	faible
• État gén. mobilis. des travailleurs	très forte	forte	limitée	limitée
• Lieu de lutte princ. pour la distribution	sphère politique	inégalement le politique	lieu principal : conflit industriel	prédominance du conflit industriel
<i>Formes et rapports politiques</i>				
• Type de démocratie (consensuelle ou majoritaire)	dém. cons. moy. dév.	dém cons. très dev.	dém. maj. (Fr.) dém. cons. (It.)	dém. maj. bien établie
• Vote de gauche	imposant	important	important, s'accroît	faible (sauf G.-B.)
• Puissance du parti soc.-dém. au gouv.	rôle de premier plan	irrégulière (maj. ou min.)	exclu ou min. (chang. 1980)	pas acteur politique majeur (sauf G.-B.)
• Rel. parti soc.-dém. et mouv. synd.	coopération	coopération très variable	collaboration limitée	infl. forte du synd. sur parti
• Position du parti soc.-dém. au sein de la gauche	hégémonique	relations compétitives	très compétitive	gauche non-competitive
• Orient. de pol. soc.-dém.	étatisme providentiel	tempérée et pragmatique	radicalisme puis pragmat.	résolument pragmatique
Pays	Suède, Norvège, Autriche	Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Danemark	France, Italie	États-Unis, Canada, Grande-Bretagne

Les formes corporatistes et l'ascendant du parti social-démocrate sur les politiques gouvernementales font en sorte que les enjeux de la distribution (politique de revenu eu égard au plein emploi et à la consommation collective) sont posés sur le terrain politique; partant de là, la majeure partie de la période se signale par une chute radicale de l'activité de grève qui permet de parler d'une « paix industrielle » provisoire, au sens où le recours ponctuel à la grève à la suite du premier choc pétrolier est venu rappeler l'actualité de ce mode d'action collective.

Dans un second temps, nous retenons un modèle de pratiques qualifié de *concertation à dominante compétitive* (Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Danemark). La mobilisation des travailleurs est forte, mais suit un profil différent de celui du modèle précédent. La syndicalisation atteint un niveau élevé, mais à la fois inférieur à celui des pays à hégémonie social-démocrate et comparable à la plupart des autres pays occidentaux. Malgré tout, l'unité organisationnelle des travailleurs est très poussée et les grandes confédérations jouissent d'un pouvoir réel, bien qu'inégal, comme agent négociateur. Le champ des négociations collectives reste étendu, mais leur sphère d'application est susceptible d'être davantage sectorielle ou régionale que nationale. La centralisation des organisations syndicales et patronales est poussée, presque autant que dans le modèle précédent. Si les travailleurs constituent une force majeure dans les relations syndicales patronales, ils peuvent compter aussi sur la présence de partis de gauche qui jouissent d'une longue tradition et qui reçoivent un appui électoral important et soutenu tout au cours des décennies soixante, soixante-dix et quatre-vingt. Cependant leur présence au gouvernement est moins marquée que dans le cas précédent et peut être, à l'occasion, relativement marginale. D'une façon générale, le parti social-démocrate exerce une influence sur la politique gouvernementale dans le cadre d'une coalition où sa position peut être majoritaire, mais est surtout minoritaire. D'ailleurs le parti social-démocrate, qui a des relations très variables de coopération avec le mouvement syndical, n'exerce pas nécessairement d'hégémonie dans une gauche assez compétitive. Promouvant une politique social-démocrate tempérée, ce parti est pragmatique et ouvert au compromis. On remarque incidemment que les formes politico-étatiques se signalent par un développement très poussé de

la démocratie consensuelle. L'incidence des formes corporatistes et de la présence politique de la gauche dans des gouvernements de coalition a un impact moins bien structuré sur le statut du conflit de travail dans la distribution. D'un côté, on observe en Allemagne et aux Pays-Bas une très faible activité de grève qui est comparable aux pays à hégémonie sociaux-démocrates alors que, de l'autre côté, l'activité de grève n'a pas décrété significativement en Belgique et au Danemark pour ce qui est du nombre de conflits même si la durée des conflits a diminué sensiblement. Dans ces derniers cas, la sphère politique ne semble pas se substituer de manière aussi décisive à la sphère industrielle comme lieu de confrontation pour la distribution.

En troisième lieu, on doit considérer un modèle de pratiques qui se caractérise par *une politisation et une intensité de la conflictualité sociale* (France et Italie). Davantage influencés par le pluralisme que par la stratégie de la coopération entre les acteurs, ces pays témoignent d'une mobilisation limitée des travailleurs. On n'a qu'à constater, d'abord, le taux de syndicalisation plutôt faible, mais aussi, au plan organisationnel, la fragmentation du mouvement syndical et la fragilité du pouvoir des confédérations sur leurs éléments. Le champ des négociations est relativement restreint et vise la plupart du temps la fixation de normes par branche industrielle. Parallèlement, l'État fait montre de volontarisme dans l'encadrement des relations de travail et surtout dans la fixation de « standards » nationaux (plus prononcé en France). Les organisations patronales et syndicales démontrent un degré de centralisation modeste qui est redéclinable, non pas principalement à une compétition très poussée entre les organisations d'un côté ou de l'autre, mais surtout à la faible coordination à l'intérieur de chacune d'elles. Dans ce système de représentation des intérêts, on peut parler d'un corporatisme faible. Cet état de la mobilisation se complète d'une insertion assez particulière sur la scène politique. Le vote de gauche est important et tend à s'accroître avec l'entrée en crise du fordisme. Pendant très longtemps, la principale force politique de gauche est représentée par le Parti communiste, jusqu'à ce que, en France en particulier, il soit supplanté par le Parti socialiste au cours de la deuxième moitié des années soixante-dix. Même si le vote de gauche est important, autant que dans les pays du deuxième modèle tout au

moins, les partis qui le représentent sont exclus du pouvoir gouvernemental, jusqu'en 1981 en France, ou tenus dans une position très minoritaire, comme en Italie – dans ce dernier cas, la principale force qu'est le Parti communiste n'arrive pas à traverser sur le plan formel cette exclusion (en termes de participation officielle au gouvernement). Cela dit, au cours de notre deuxième période, la présence des socialistes (sociaux-démocrates) s'accroît d'une façon très nette. La présence au gouvernement des socialistes est au cours de ces années comparable à celle qui a été relevée pour les pays de concertation à dominante compétitive. Quant au fonctionnement des institutions politico-éta-
tiques, la France – et ce, en accord avec les pays à modèle pluraliste – vit une démocratie de type majoritaire, alors qu'en Italie l'instabilité gouvernementale, de même que la place privilégiée occupée par les partis dans la représentation politique, favorise la « partitocratie » et l'existence de formes de démocratie consensuelle assez développées. Le parti socialiste de type latin entretient une collaboration relativement limitée avec le mouvement syndical, limitée notamment à certains de ses segments. Au sein d'une gauche fortement compétitive, le parti socialiste n'est pas assuré d'une position dominante au moins, dans le cas français, jusqu'au tournant des années quatre-vingt. Tout se passe comme si cette compétition aiguillonnait le radicalisme dans l'orientation politique du parti socialiste, encore que l'augmentation de son poids électoral et au sein du gouvernement s'accompagne de l'élaboration de politiques beaucoup plus teintées par le pragmatisme; sur ce plan, il y a un déplacement notable. Dans l'ensemble, l'activité de grève est très soutenue, mais les conflits de travail sont généralement de courte durée. L'activité de grève connaît à la fois des points culminants à certains moments critiques de l'histoire des relations de travail et une politisation des enjeux dans la mesure où souvent, de façon directe ou indirecte, l'État est l'interlocuteur visé. Cela fait en sorte que le conflit industriel reste le principal champ de lutte pour la distribution, mais, en même temps, que l'État y est souvent partie prenante.

Le modèle qui prend forme dans un quatrième temps peut être qualifié de *libéral à hégémonie centriste* (Canada, États-Unis, Grande-Bretagne). La mobilisation des travailleurs y est limitée, non pas tant

à cause du taux de syndicalisation qui est moyen, mais surtout à cause de son fractionnement et de la décentralisation de l'action syndicale, action qui se déroule surtout au niveau de l'entreprise. C'est dire que l'unité organisationnelle des travailleurs est modeste, mais surtout que le pouvoir des confédérations sur ses composantes, permettant d'agir comme agent négociateur, est quasiment nul, sauf pour la Grande-Bretagne. L'étendue des négociations est limitée et surtout elles sont menées entreprise par entreprise (dans le meilleur des cas, sur la base d'un *pattern bargaining*). Dans ce contexte, il n'est pas surprenant de constater une très faible centralisation des organisations patronales et syndicales, qui est le fait tout autant du peu de coordination interne aux organisations qu'à la concurrence des organisations aussi bien patronales que syndicales. Le modèle de la pratique des acteurs sur la scène du travail correspond au pluralisme.

La mobilisation limitée des travailleurs se prolonge sur la scène politique, sauf en Grande-Bretagne où le parti travailliste participe comme acteur majeur à un système partisan bipolarisé. Le vote de gauche, sauf en Grande-Bretagne, est très faible quand il n'est pas inexistant (identification impossible aux États-Unis). Politiquement, la gauche est non compétitive : le parti qui s'y identifie, bénéficie d'un monopole tout autant qu'il est isolé. Le mouvement syndical jouit par contre d'une influence appréciable sur le parti parce qu'il l'a précédé et en est la source de motivation. L'approche idéologique est résolument pragmatique et peut être considérée comme une radicalisation de la pensée politique centriste. Que ce soit aux États-Unis ou au Canada, aucun parti social-démocrate ne participe directement au gouvernement. L'influence de cette sensibilité politique passe, au mieux, par le poids que peut avoir le courant « libéral » au sein des démocrates aux États-Unis (au Congrès, mais surtout à la présidence) ou au Canada, par l'influence du parti néo-démocrate lors d'un gouvernement libéral minoritaire. En Grande-Bretagne, le parti travailliste a exercé une influence moyenne au gouvernement au cours de nos deux périodes, influence qui est amplifiée par le fait qu'il dirige des gouvernements politiquement homogènes, mais restreinte à moyen terme par une présence discontinue. Les formations politiques s'insèrent dans des institutions politico-étatiques qui répondent aux caractéristiques de

la démocratie majoritaire et non de la démocratie consensuelle. Dans ce contexte, l'activité de grève est très forte et a tendance à s'accroître avec la fin des années soixante et les années soixante-dix. Il ne fait pas de doute que la sphère industrielle soit restée le lieu de confrontation privilégié pour la distribution de la richesse. Témoin du rapport de force au niveau de l'entreprise, le conflit de travail est prolongé, mais connaît assez rarement une politisation de ses enjeux.

CONCLUSION

Dès le départ, nous avons cherché à dégager une typologie de formes institutionnelles politico-étatiques qui ont accompagné le fordisme. Afin d'en dégager le noyau essentiel, nous sommes partis de ce qui avait été le plus documenté en science politique, à savoir la présence de formes corporatistes qui, à un degré ou un autre, ont caractérisé l'organisation des institutions et des pratiques des principaux acteurs collectifs qui se définissent à partir des rapports de travail. De là, le repérage des relations les plus établies entre les formes corporatistes et les facteurs sociaux et politiques permet de cerner les facteurs qui se conjuguent et leur organisation particulière selon les pays. Nous avons tenté de montrer que se profilent quatre modèles politico-institutionnels sur la base des 12 pays que nous avons considérés. L'un des intérêts de ces modèles tient à leur construction. Ils permettent en effet de condenser une information faisant la jonction entre certaines formes organisationnelles et la configuration des forces sociales et politiques qui les supportent. Par ailleurs, il faut souligner que, sans les traiter de façon exhaustive, deux sphères de pratiques sont mises à contribution, à savoir celles du travail et de la politique. Partant de là, il convient d'ajouter quelques remarques.

Alors que les travaux sur le corporatisme se sont davantage préoccupés de ses effets sur l'orientation des politiques et de son efficacité ou ont cherché une variable simple comme clé de compréhension de ses fondements, nous avons plutôt pris le parti d'essayer de circonscrire des variables qui renvoient à des dynamiques sociopolitiques et institutionnelles, qui se nouent dans les sphères du travail et de la politique et qui possèdent une certaine concordance pour constituer des modèles politico-institutionnels. Nous avons insisté sur l'intérêt

de la combinaison de deux facteurs, tels que la direction gouvernementale sociale-démocrate et les formes de la démocratie, qui avait déjà été suggérée par Lijphart et Crepaz. Ce que nous révèle cette combinaison permet de mettre en perspective la conjonction que nous proposons entre, d'une part, le degré de développement des formes corporatistes et, d'autre part, les caractéristiques des types de partis sociaux-démocrates. La dernière typologie renvoie, en effet, au mode d'insertion, sur la scène politique et dans les institutions de démocratie représentative, de partis qui se revendiquent des travailleurs. Ce faisant on repousse au second plan les raisonnements mettant en relief les variables telles que l'ouverture de l'économie ou la taille des pays.

Cette désignation de quatre modèles ou familles politico-institutionnels a pour effet d'abandonner une lecture qui fonctionne essentiellement sur un continuum, allant du « pas corporatiste du tout » au « plus corporatiste », par exemple. Bien au-delà des inconvénients que l'on pourrait y voir, raisonner en termes de quatre familles ou modèles permet de donner un statut aux situations que l'on qualifierait d'intermédiaires et même de travailler en propre sur elles. Il arrive trop souvent que l'on fasse abstraction de ces situations intermédiaires parce qu'elles sont moins contrastées que celles des pôles et que finalement elles gênent. Au mieux, on est plus au fait de ce qu'elles ne sont pas que de ce qu'elles sont. Lorsque l'on conçoit les choses de façon essentiellement linéaire et continue, certaines relations s'embrouillent. Elles se précisent au contraire avec une variable d'intervalles. C'est ainsi que ressort avec netteté la relation entre les formes corporatistes moyennement développées et les formes de démocratie consensuelle, ou encore la relation entre la typologie des formes corporatistes et la typologie des partis sociaux-démocrates.

Dans cette étude, l'accent est mis sur les grands acteurs collectifs et les résultats obtenus soulignent l'importance d'en rendre compte. Cela met en relief des dimensions qui doivent faire partie des études de cas sur le rapport salarial et les formes de régulation. En ce sens, nous serions portés à retenir les grands acteurs collectifs et leur insertion dans les formes institutionnelles de représentation des intérêts et de la démocratie parlementaire comme des éléments majeurs pour les études de cas, ces dimensions étant appelées à constituer des chevilles

majeures du cadre d'analyse. Cela demande certains commentaires supplémentaires. Nous nous sommes concentrés sur les grands acteurs collectifs, tels qu'ils se meuvent dans les formes politiques officielles, voire traditionnelles. Cela laisse en plan d'autres dimensions comme, par exemple, la culture politique des pays ou la dynamique institutionnelle reliée aux divers régimes, mais aussi d'autres acteurs tels les sommets de l'État (les grands commis) ou encore les mouvements sociaux qui, pour une part, débordent les formes politiques traditionnelles ou qui ne se définissent pas sur le terrain du travail ou dans les véhicules partisans. Ces « laissés-pour-compte » ont évidemment droit de cité dans des études particulières ; agrégés dans l'étude de situations particulières, ils donnent de l'épaisseur au cadre interprétatif.

Avec la distinction de quatre familles ou modèles de comportements institutionnalisés, on dispose d'une certaine cartographie lorsque vient le temps de traiter de plusieurs pays ou de s'y référer. Cela permet, d'une façon générale, de situer les divers pays les uns par rapport aux autres. Cela permet d'identifier les situations qui devraient être attendues dans les différents pays, quitte à en faire une analyse plus approfondie et à démontrer la solidité de nos attentes, tout en exposant la singularité de chaque cas. Il s'agit d'un instrument de reconnaissance générale des convergences ou des tendances d'ensemble des divers pays. Il peut aider, par exemple, à sélectionner des pays dans une étude comparative qui veut souligner des pratiques contrastées. Il ne faut pas cependant perdre de vue que lorsque l'on fait une typologie sous la forme d'une généralisation et comparaison empirique, cela implique une stylisation des faits sociaux en fonction de critères jugés pertinents. Les types qui sont définis trahissent et simplifient la réalité de chaque cas. On peut rejeter l'exercice au nom de la singularité de chaque cas d'espèce ; on ne peut s'y tromper : tout pays est inclassable. L'exercice de la comparaison et de la typologie mérite toutefois d'être utilisé pour souligner certaines relations, certains modèles de comportements, certaines convergences institutionnelles, par exemple, mais il ne sera jamais un rossignol qui donne accès à une connaissance instantanée sur tous les pays. Ce genre d'exercice met en perspective, mais ne peut se substituer à l'étude de situations particulières.

Typologie des partis de Merkel

TYPOLOGIE DES PARTIS SOCIAUX-DÉMOCRATES ET SOCIALISTES

	1	2	3	4	5
Travaillisme, libéral-démocrate					
Grand Bretagne	A	A	A	A	A
Canada	A	A	A	D	D
États-Unis	A	A	A	D	D
Socialisme latin					
France	D	D/C	B/D	D	B
Italie	D	D	B	D	D
Pragmatisme et de coalition					
Allemagne	C	B	B	D	B
Belgique	D	B	B	B	D
Pays-Bas	B	B	B	D	D
Étatisme providentiel					
Danemark	C	C	B	C	B
Autriche	C	A	B	B	C
Norvège	C	C	C	C	C
Suède	C	C	C	C	C

Source: W. Merkel, « After the Golden Age : Is Social Democracy Doomed to Decline? », dans J. M. Maravall et al., *Socialist Parties in Europe* (Barcelona : Institut de Ciències Polítiques i Socials, 1992), 217-18. Nous n'avons retenu que les pays qui faisaient partie de notre échantillon et avons ajouté le Canada et les États-Unis.

Légende :

- (1) *Relations parti-syndicats* : A : syndicats antérieurs au parti et encore très influents; B : prédominance du parti vis-à-vis des syndicats et/ou coopération moyenne; C : coopération étroite entre syndicats et parti, sans prédominance de part et d'autre; D : (faible) coopération avec certains segments d'un mouvement syndical fragmenté.
- (2) *Position au sein de la gauche* : A : presque pas de compétition dans la gauche; B : certaine compétition dans la gauche; C : forte compétition; le parti social est le plus fort au sein de la gauche; D : forte compétition; le parti social est secondaire au sein de la gauche.
- (3) *Idéologie concernant l'orientation des politiques* : A : position travailliste pragmatique donnant la priorité aux hauts salaires; B : position pragmatique sociale-libérale; C : fortement engagé en faveur du plein emploi et un État-providence universel; D : position idéologique radicale.
- (4) *Type et étendue du pouvoir gouvernemental (1945-1990)* : A : élevé (alternance de gouvernements à parti unique); B : moyen (coalitions gouvernementales); C : dominant (gouvernement à parti unique ou force hégémonique dans la coalition gouvernementale); D : faible (partenaire mineur dans une coalition; opposition).
- (5) *Indice de la puissance gouvernementale de 1974-1990* : A : élevé; B : moyen; C : dominant; D : faible.

ANNEXE

Équations citées

- (1) y (Corp.) = 0,133 + 5,247x (Syn 60-75); r^2 = 0,53; F-test: 10,152; t-Value: 3,186.
- (2) y (Corp.) = 0,62 + 0,53x (Vote G. 60-75); r^2 = 0,471; F-test: 8,897; t-Value: 2,983
- (3) y (Corp.) = 0,915 + 0,43x (Vote G. 76-88); r^2 = 0,313; F-test: 4,566*; t-Value: 2,137*
- (4) y (Corp.) = 1,816 + 0,555x (ind. puis. s-d 60-73); r^2 = 0,391; F-test: 6,424; t-Value: 2,535
- (5) y (Corp.) = 1,33 + 0,901x (ind. puis. s-d 74-90); r^2 = 0,577; F-test: 13,658; t-Value: 3,696
- (6) y (Corp.) = 1,199 + 0,27x (X+M/PIB 60-75); r^2 = 0,343; F-test: 5,229; t-Value: 2,287
- (7) y (Corp.) = 1,209 + 0,21x (X+M/PIB 76-88); r^2 = 0,299; F-test: 4,258*; t-Value: 2,063*
- (8) y (Corp.) = 3,196 + 0,582x (ind. cons.) - 0,813x₂ (ind. cons.); r^2 = 0,607; F-test: 6,937
- (9) y (Corp.) = 1,897 + 0,501x₁ (ind. puis. s-d 60-73) + 0,626x₂ (ind. cons.); r^2 = 0,623
- (10) y (Corp.) = 1,426 + 0,836x₁ (ind. puis. s-d 74-90) + 0,612x₂ (ind. cons.); r^2 = 0,799
- (11) y (Gr. 60-75 log.) = 0,621 + 0,424x (Ch.60-75); r^2 = 0,686; F-test: 21,837; t-Value: 4,673
- (12) y (Gr. 76-88 log.) = 0,124 + 0,232x (Ch.76-88); r^2 = 0,409; F-test: 6,217; t-Value: 2,493
- (13) y (Gr. 60-75) = 3,183 - 0,578x (Corp.); r^2 = 0,709; F-test: 24,335; t-Value: 4,933
- (14) y (Gr. 76-88) = 3,115 - 0,586x (Corp.); r^2 = 0,535; F-test: 10,346; t-Value: 3,217

* Non significatif.

- 1 Cette recherche a reçu l'aide financière du Conseil de la recherche en sciences humaines du Canada et du Fonds FCAR du Québec. Je tiens à souligner l'apport de David Rolland à la réalisation de la recherche ; qu'il en soit remercié. Mes remerciements s'adressent aussi tout spécialement aux collègues Pierre Martin et Alain Noël qui ont commenté les premières versions de cet article. Enfin j'ai pu bénéficier des échanges durant les séminaires portant sur cette recherche qui ont eu lieu au CEPREMAP (Paris) au cours de l'année 1993 ; je pense aux lectures attentives de Bruno Théret, Pascal Petit, Christine André, Robert Delorme, Henri Nadel, Danielle Leborgne et Robert Boyer.
- 2 Le fordisme, par l'analyse duquel l'approche de la régulation s'est d'abord fait connaître du public, se veut une certaine caractérisation du mode de régulation et du régime d'accumulation qui aurait encadré l'évolution dynamique des sociétés occidentales au cours des trois décennies qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale. Pour les seules fins de l'investigation empirique proposée dans cet article, nous retiendrons du fordisme les éléments suivants : 1) un modèle d'industrialisation marqué par le prolongement de l'organisation taylorienne du travail qui engendra des gains de productivité du travail sans précédent dans l'histoire; 2) des formes de rapport salarial qui permettent un partage des gains de productivité plus favorable au travail ainsi qu'une extension du revenu salarial indirect; 3) une massification des interventions de l'État qui agit comme garant des compromis fordistes et qui joue un rôle majeur tant dans la progression du salaire indirect que dans la stabilisation du rythme d'accumulation des principales variables macro-économiques; 4) la généralisation de la monnaie de crédit qui assure un relâchement progressif de la contrainte monétaire et financière. Sur la notion de rapport salarial et de fordisme, voir notamment, M. Aglietta, *Régulation et crises du capitalisme* (Paris : Calmann-Lévy, 1976) ; R. Boyer et J. Mistral, *Accumulation, inflation, crises* (Paris : PUF, 1983 [1978]) ; A. Lipietz, *Mirages et miracles. Problèmes de l'industrialisation dans le tiers monde* (Paris : La Découverte, 1985) ; R. Boyer, dir., *Capitalismes fin de siècle* (Paris : PUF, 1986) ; R. Boyer, dir., *La flexibilité du travail en Europe* (Paris : La Découverte, 1986) ; et I. Cassiers, *Croissance, crise et régulation en économie ouverte* (Bruxelles : De Boeck Université, 1989).
- 3 A. Lijphart et M. L. Crepaz, « Corporatism and Consensus Democracy in Eighteen Countries: Conceptual and Empirical Linkages », *British Journal of Political Science* 21 (1991), 236-37; et B. Western, « A Comparative Study of Corporatist Development », *American Sociological Review* 56 (1991), 283.
- 4 Nous avons évité d'alourdir inutilement l'échantillon. Les seules absences qui nous semblent significatives sont celles du Japon et de la Suisse. Ces deux pays semblent atypiques et demanderaient une attention particulière, ce qui pourrait faire l'objet d'un autre travail.

- 5 Pour une discussion de certains aspects méthodologiques, voir G. Boismenu et L. Jalbert, « Configurations institutionnelles et facteurs sociopolitiques », *Cahiers de recherches sociologiques* 17 (1991), 199-212.
- 6 Pour une application au Canada, voir G. Boismenu, *La vraisemblance de la problématique de la régulation pour saisir le réalité canadienne : étude des indicateurs économiques en moyenne période* (Montréal : Cahiers du GRÉTSÉ, 1989) ; G. Boismenu, « L'État et la régulation du rapport salarial depuis 1945 », dans *Politique et régulation. Modèle de développement et trajectoire canadienne* (Montréal : Méridien ; Paris : L'Harmattan, 1990), 155-203 ; G. Boismenu, N. Gravel et J. G. Loranger, « Régime d'accumulation et approche de la régulation : un modèle à équations simultanées », Département de sciences économiques, Université de Montréal, 1992 ; et J. Jenson, « "Different" but Not "Exceptional" : Canada's Permeable Fordism », *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie* 26 (1989), 69-94.
- 7 Pour plus de commodité dans l'exposé, nous utilisons le terme "corporatisme" comme synonyme de néocorporatisme ; on peut avoir recours aussi dans les travaux à l'expression corporatisme sociétal.
- 8 P. Schmitter cité dans D. A. Chalmers, « Corporatism and Comparative Polities », dans H. J. Wiarda, dir., *New Directions in Comparative Politics* (Boulder: Westview Press, 1985), 58-61.
- 9 Lijphart et Crepaz, « Corporatism and Consensus Democracy », 235-37 ; et C. Crouch, « Corporative Industrial Relations and the Welfare State », dans R. J. Barry Jones, dir., *Perspectives on Political Economy* (Londres : Frances Pinter, 1983), 142-49.
- 10 G. Therborn, « Does Corporatism Really Matter? The Economic Crisis and Issues of Political Theory », *Journal of Public Policy* 7 (1987), 262-64; et L. Calmfors et J. Driffill, « Bargaining Structure, Corporatism and Macroeconomic Performance », *Economic Policy* 18 (1988), 24-25.
- 11 D. R. Cameron, « Social Democracy, Corporatism, Labour Quiescence and the Representation of Economic Interest in Advanced Capitalist Society », dans J. H. Goldthorpe, dir., *Order and Conflict in Contemporary Capitalism* (Oxford: Clarendon Press, 1984), 165.
- 12 Calmfors et Driffill, « Bargaining Structure », 53.
- 13 Voir, entre autres, Boyer, dir., *La flexibilité du travail en Europe*.
- 14 P. Lange et G. Ross, « French and Italian Union Development in Comparative Perspective », dans P. Lange, G. Ross et M. Vannicelli, *Unions, Change and Crisis : French and Italian Union Strategy and the Political Economy, 1945-1980* (Londres: George Allen & Unwin, 1982), 210-86.

- 15 F. C. Castles, « The Dynamics of Policy Change: What Happened to the English-speaking Nations in the 1980s », *European Journal of Political Research* 18 (1990), 491-513.
- 16 J. Pontusson, « Organizational and Political-Economic Perspectives on Union Politics », dans M. Golden et J. Pontusson, dir., *Bargaining for Change, Union Politics in North America and Europe* (Ithaca: Cornell University Press, 1992), 7 et s.; IRES, *Syndicalismes. Dynamique des relations professionnelles* (Paris : Dunod, 1992), 51-96; et T. Wars, « De la crise rampante à la rupture : le Royaume-Uni », dans Boyer, dir., *La flexibilité du travail en Europe*, 65-88.
- 17 Classifications juxtaposées dans Calmfors et Driffill, « Bargaining Structure », 18 ; voir aussi C. A. Blyth, *The Interaction between Collective Bargaining and Government Policies in Selected Members Countries*, Collective Bargaining and Government Policies, (Paris: OECD, 1979); et M. Bruno et J. Sachs, *The Economics of Worldwide Stagflation* (Oxford: Basil Blackwell, 1985).
- 18 Lijphart et Crepaz, « Corporatism and Consensus Democracy », 239-40.
- 19 A. Bergounioux et B. Manin, *Le régime social-démocrate* (Paris : PUF, 1989), 37 et s.
- 20 Lijphart et Crepaz, « Corporatism and Consensus Democracy », 237.
- 21 Philippe C. Schmitter, « Corporatism Is Dead! Long Live Corporatism! », *Gov't & Opposition* 24 (1989), 55-73; et W. Streeck et P.C. Schmitter, « From National Corporatism to Transnational Pluralism: Organised Interests in the Single Europe Market », *Politics & Society* 19 (1991), 133-64.
- 22 L. Panitch, « L'expérience du tripartisme », dans K. Banting, dir., *L'État et les milieux économiques*, Vol. 32 (Ottawa : Commission royale d'enquête sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, 1986), 39-126; et Therborn, « Does Corporatism Really Matter? », 259-84.
- 23 Crouch, « Corporative Industrial Relations », 143. Cameron, voulant se démarquer de la notion de corporatisme, qui a été identifiée à des comportements "condamnables" tels que la passivité, la cooptation et la collaboration de classe, préfère utiliser l'expression de puissance organisationnelle des travailleurs bien qu'il avoue qu'au fond il s'agit d'une seule et même chose (Cameron, « Social Democracy, Corporatism », 168).
- 24 Les équations sont présentées en annexe à la fin du texte, 342.
- 25 W. Merkel, « After the Golden Age: Is Social Democracy Doomed to Decline? », dans J. M. Maravall et al., *Socialist Parties in Europe* (Barcelona: Institut de Ciències Polítiques i Socials, 1992), 216. L'échelle est la suivante : parti de gauche dans l'opposition (0 point), partenaires minoritaires dans un gouvernement de coalition (1 point), partenaires à part égale dans une coalition gouvernementale (2 points), partenaire principal dans un gouvernement de coalition (3 points),

- dirigeant exclusif d'un gouvernement sans majorité parlementaire (4 points), dirigeant exclusif d'un gouvernement avec majorité parlementaire (5 points).
- 26 Manfred Schmidt avait aussi proposé un indice comparable. Il propose de classifier les situations de la façon suivante : hégémonie bourgeoise, prédominance bourgeoise, équilibre, prédominance de la gauche et hégémonie de la gauche. À noter que si nous avions retenu l'indice de Schmidt pour les années 1960-1974, la relation aurait été plus étroitement établie ($r^2 = 0,457$) (M. Schmidt, « The Role of the Parties in Shaping Macroeconomic Policy », dans F. G. Castles, dir., *The Impact of Parties : Politics and Policies in Democratic Capitalist States* [Beverly Hills : Sage Publications, 1982], 109, 165).
- 27 D. R. Cameron, « The Expansion of the Public Economy : A Comparative Analysis », *American Political Science Review* 72 (1978), 1243-61 ; Cameron, « Social Democracy, Corporatism » ; et P. Katzenstein, *Small States in World Markets* (Ithaca: Comell University Press, 1985).
- 28 A. Lijphart, *Democracies : Patterns of Majoritarian and Consensus Government in Twenty-One Countries* (New Haven: Yale University Press, 1984).
- 29 Lijphart et Crepaz, « Corporatism and Consensus Democracy », 236.
- 30 Il faut remarquer qu'il y une bonne dose de colinéarité entre l'ouverture de l'économie et l'indice de consensus. Au-delà du fait que c'est l'indice de consensus qui a la relation la plus forte avec le corporatisme, nous sommes portés à croire que l'ouverture agit indirectement comme facteur qui favorise les formes politiques consensuelles et les formes de concertation centralisée dans les relations de travail.
- 31 Merkel, « After the Golden Age », 217-18.
- 32 À noter que ce qui est en question ici ce sont *les relations* entre le parti social-démocrate et le mouvement syndical et non la physionomie des organisations syndicales. En cela, il s'agit d'une donnée tout à fait nouvelle par rapport à ce qui avait été pris en compte dans la constitution de la typologie des systèmes de représentation d'intérêts dans le milieu du travail.
- 33 Crouch, « Corporative Industrial Relations », 139-66.
- 34 J. H. Goldthorpe, « The End of Convergence: Corporatist and Dualist Tendencies in Modern Western Societies », dans B. Roberts, R. Finnegan et D. Gallie, dirs., *New Approaches to Economic Life* (Manchester: Manchester University Press, 1985), 124-53.
- 35 D. A. Hibbs, Jr., « On the Political Economy of Long-Run Trends in Strike Activity », *British Journal of Political Science* 8 (1978), 158-64; et W. Korpi et M. Shalev, « Strikes, Power, and Politics in the Western Nations, 1900-1976 », dans M. Zeitlin, dir., *Political Power and Social Theory*, Vol. 1 (Greenwich, Conn.: Jai Press, 1980), 314-15.

- 36 Korpi et Shalev, « Strikes, Power, and Politics », 315.
- 37 Hibbs, Jr., « On the Political Economy », 166-69 ; Korpi et Shalev, « Strikes, Power, and Politics », 325 ; et Cameron, « Social Democracy, Corporatism », 172-73.
- 38 R. Lacroix, « L'activité de grève au Canada », dans W. C. Riddell, dir., *Les relations de travail au Canada, tome 16* (Ottawa : Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, 1986), 214-16.